

CLUB ASSO EMPLOI 93 – LES RESPONSABILITÉS DU DIRIGEANT ASSOCIATIF



ORGANISATEUR(S) : COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE SEINE-SAINT-DENIS / PROFESSION SPORT ET LOISIRS FRANCILIEN

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation

 Gratuit

 2h

 En ligne

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

CLUB ASSO EMPLOI 93 – LES RESPONSABILITÉS DU DIRIGEANT ASSOCIATIF



Le jeudi 28 septembre à 18h30 en visioconférence



Atelier animé par un intervenant de la MAIF

Quelles sont les responsabilités encourues par les Dirigeants associatifs sur le plan civil et sur le plan pénal ?
Quelle frontière entre la responsabilité de l'association et celle de ses dirigeants ?

Programme :

- La responsabilité civile et pénale du dirigeant.
- La responsabilité civile et pénale du dirigeant mandataire social.
- La réponse des assurances (exemple de la MAIF).

DATE(S) DE LA FORMATION

CLUB ASSO EMPLOI 93 – LES RESPONSABILITÉS DU DIRIGEANT ASSOCIATIF



28 septembre 2023
18h30

POUR S'INSCRIRE

-  0676099905
-  clubassoemploi@cdos93.org
-  <http://bit.ly/479iQvy>

STRUCTURE FORMATRICE

-  Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis
-  Voir la présentation de cette structure